

AVANTAGE

Société anonyme

Au capital de 229.114.429,50 euros

Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 PARIS

842 463 127 RCS PARIS

Paris, le 6 juillet 2026

Les Fondateurs de Voyageurs du Monde annoncent une réorganisation actionnariale et le lancement d'un projet d'offre publique

- Apport des actions Voyageurs du Monde détenues en direct par certains investisseurs à la holding Avantage
- Acquisition par Avantage d'un bloc d'actions Voyageurs du Monde auprès d'Amiral Gestion
- Projet d'offre publique d'achat suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire
- Prix de 180 euros par action, soit une prime de 23,7% par rapport au cours de clôture le 6 juillet 2026 et de 182,52 euros par obligation convertible

Les actionnaires fondateurs¹ (les « *Fondateurs* ») et les principaux investisseurs institutionnels² (les « *Investisseurs* ») de la société Voyageurs du Monde, annoncent avoir conclu ce jour un protocole concertant pour acquérir le solde du capital de Voyageurs du Monde.

Voyageurs du Monde (ci-après « Voyageurs du Monde » ou la « *Société* ») est une société anonyme à conseil d'administration, dont les actions et les obligations convertibles sont cotées sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris (codes ISIN, pour les actions : FR0004045847 et, pour les obligations convertibles : FR0014003UV2).

Avantage est une société anonyme à conseil d'administration, non cotée, qui contrôle Voyageurs du Monde à hauteur de 62,24% du capital et 75,80% des droits de vote. Au sein d'Avantage, les Fondateurs détiennent 23,39 % du capital et 51,18 % des droits de vote et les Investisseurs représentent 76,61 % du capital³ (et 38,63 % des droits de vote)⁴.

En outre, les principaux Investisseurs⁵ vont apporter les actions de Voyageurs du Monde qu'ils détiennent en direct à la société Avantage. Dans le cadre de cet apport, les actions Avantage émises en rémunération au profit des Investisseurs étant privées de droit de vote, les Fondateurs conserveront le contrôle de la société Avantage avec 17,32% du capital et 61,37% des droits de vote.

¹ Messieurs Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Frédéric Moulin, Loïc Minvielle, et leurs sociétés respectives.

² BNP Paribas Développement, Montefiore, Crédit Mutuel Equity, Kairos Alpha, Bpifrance, Certares.

³ Dont 28,97 % du capital détenu par Certares.

⁴ Etant précisé que Certares ne détient aucun droit de vote.

⁵ Crédit Mutuel Equity, Bpifrance, Certares.

Avantage annonce également avoir conclu ce jour un accord avec Amiral Gestion en vue de l'acquisition d'un bloc de 73.969 actions représentant 1,65% du capital de Voyageurs du Monde à un prix de 180 € par action.

A l'issue de la réorganisation du capital et de l'acquisition du bloc, Avantage détiendra 86,44% du capital et 90,52% des droits de vote de Voyageurs du Monde.

Aux termes des accords entre les Fondateurs et les Investisseurs, il a été convenu qu'Avantage dépose un projet d'offre publique d'achat visant les actions Voyageurs du Monde, pour un prix de 180 € par action et les obligations convertibles Voyageurs du Monde, pour un prix de 182,52 € (soit un taux de conversion de 1,014 action par obligation convertible).

Ce projet d'offre publique d'achat sous la procédure simplifiée⁶, à caractère obligatoire, sera déposé dès que possible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Il sera suivi, le cas échéant, d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre sont réunies.

Dans l'hypothèse où l'offre publique serait suivie d'un retrait obligatoire, il serait ensuite mis en place un mécanisme de liquidité au niveau d'Avantage, au profit des Fondateurs et de certains Investisseurs, et les actions Avantage privées de droit de vote recouvreraient leurs droits. Ainsi Certares détiendrait au terme de ces opérations, si elles se réalisent, de l'ordre de 51,72% du capital et 49,37 % des droits de vote d'Avantage. Les Fondateurs conserveront 7,54% du capital et 7,91 % des droits de vote.

Toujours dans cette hypothèse, la répartition des droits au sein d'Avantage entre les Fondateurs et les Investisseurs évoluerait de la façon suivante :

en %	30-juin-26		Post opérations après retrait obligatoire et réduction de capital	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Fondateurs	23,39	61,37	7,54	7,91
Certares	28,97	0,00	51,72	49,37
BNP Paribas	1,22	1,70	0,72	0,76
Crédit Mutuel Equity	32,13	29,40	30,45	31,93
Montéfiore	3,43	0,00	2,03	2,13
BPI France	8,73	4,54	6,27	6,58
Kairos Alpha	2,14	2,99	1,27	1,33

L'ensemble de ces opérations⁷, réalisées sur la même base de prix de l'action Voyageurs du Monde (soit 180€), sont d'ores et déjà financées.

⁶ Ou, le cas échéant, d'offre publique de retrait si les conditions sont réunies au jour du dépôt de l'offre.

⁷ Acquisition d'un bloc d'actions Voyageurs du Monde par Avantage, Apport d'actions Voyageurs du Monde à Avantage, Offre publique d'achat portant sur les titres Voyageurs du Monde, le cas échéant : mise en œuvre du retrait de Voyageurs du Monde et mécanisme de liquidité au sein d'Avantage.

Les principales caractéristiques du projet d'offre publique qui serait déposé au second semestre 2026 sont les suivantes :

- Pour les actions Voyageurs du Monde, il sera libellé au prix de 180 euros par action. Ce prix représente une prime de 23,7% par rapport au cours de clôture du 6 juillet 2026, 27,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 60 jours de négociation précédant le 6 juillet 2026 ;
- Pour les obligations convertibles Voyageurs du Monde, il sera libellé au prix de 182,52€. Ce prix représente une prime de 40,4% par rapport au cours de clôture du 6 juillet 2026 et par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 60 jours de négociation précédant le 6 juillet 2026 ;
- Il fera l'objet d'un rapport d'un expert indépendant nommé par le conseil d'Administration de Voyageurs du Monde, sur les conditions financières de l'offre et sera soumis à la délivrance d'une décision de conformité de la part de l'AMF ;
- Pendant la période de douze mois suivant la conformité de l'offre obligatoire, Avantage a l'intention de poursuivre l'activité et le développement de Voyageurs du Monde sans incidence particulière sur la politique commerciale ni sur la politique sociale de l'entreprise (notamment en matière d'effectifs et de gestion des ressources humaines).

Portzamparc BNP Paribas agira en qualité de conseil financier, établissement présentateur et garant pour le compte d'Avantage. Les cabinets D'hoir Beaufre Associés et Fidal interviennent en tant que conseils juridiques d'Avantage.

Contact :

Alain Capestan, Président Directeur Général

T : 01 42 86 16 57

M : acapestan@voyageursdumonde.fr